



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question écrite n° 399

## Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des affaires étrangères et européennes de bien vouloir lui faire connaître le contexte et les objectifs de l'audit concernant la généralisation de la biométrie dans les visas effectué par son ministère dans le cadre du plan de modernisation de l'État.

## Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et européennes s'est engagé résolument dans la mise en oeuvre de la biométrie dans le cadre des procédures de délivrance des visas. Une première série de postes consulaires ont été dotés des équipements et des infrastructures permettant le traitement biométrique des recueils des demandes de visa. Ces nouvelles procédures ont pour objectif de sécuriser la délivrance des visas, tout en simplifiant les procédures. Afin de financer le coût de la mise en place de la biométrie (installation des capteurs d'empreintes, traitement informatique, travaux d'infrastructure, ...), le ministère des affaires étrangères et européennes a obtenu, au printemps 2006, un relèvement significatif du tarif Visa Schengen qui est passé de trente-cinq à soixante euros. Le produit de ce relèvement est pour partie affecté au financement de la biométrie. Il convient maintenant de décider, au vu du bilan de ces premières expérimentations de la biométrie dans nos consulats, de la généralisation de la biométrie et de son calendrier d'expansion. C'est dans ce cadre qu'un « audit de modernisation » a été initié fin 2006 en vue de tirer le bilan des premières étapes de la biométrie, d'identifier les bénéfices qui ont pu être dégagés dans les consulats qui ont été dotés de la biométrie et aussi d'apprécier les charges supplémentaires qui ont pesé, notamment en terme d'effectifs, sur le réseau consulaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 399

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juillet 2007, page 4803

**Réponse publiée le :** 16 octobre 2007, page 6338